



S.G.P.E.N. - C.G.T.R.

Syndicat Général des Personnels de l'Éducation Nationale
144, rue du Général de Gaulle - B.P. 829 - 97 476 Saint-Denis
GSM : 0.692.65.45.80
Site web : www.sgpen-cgtr.com

Communiqué du SGPEN-CGTR Droit d'option, le département part en campagne !

Notre syndicat vient de recevoir ce mercredi 06 juin 2007 un courrier du Département.

Cette collectivité souhaite nous associer à la préparation des réunions par bassins qu'elle entend organiser entre la fin du mois de juin et la première semaine de juillet 2007.

Ces réunions auront pour objet selon les termes exacts employés par le département « *d'apporter aux agents Tos des informations et des éléments de réponses sur leur situation et leur avenir dans notre collectivité, et plus généralement dans la fonction publique territoriale* »

Et au représentant de l'exécutif départemental de préciser : « *j'ai souhaité organiser ces réunions par bassins à la veille d'une nouvelle échéance dans l'exercice du droit d'option (31 août 2007) » .*

Le véritable objectif de ces rencontres est affiché : Sous couvert d'informations professionnelles, « vendre » aux personnels TOS l'intégration à la fonction publique territoriale par le biais de l'exercice du droit d'option.

Actuellement, ce fameux droit d'option connaît un véritable bide dans notre académie puisque seuls 3 tos sur 1300 soit 0,23% des personnels l'ont exercé.

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et traduisent bien le caractère inadapté des transferts aux réalités locales. Cela nous encourage à continuer d'exiger que la Réunion soit enfin exclue du champ des transferts par une modification législative. Nous notons que ce combat semble pour l'heure porté et partagé par l'ensemble des syndicats.

Calendrier du droit d'option

Le droit d'option consiste à rejoindre la Fonction Publique Territoriale dans les nouveaux cadres d'emploi créés soit par intégration soit par voie de détachement à durée illimitée.

1. Si vous exprimez votre choix après le 31 août 2007 et au plus tard le 27 décembre 2007, la date de votre intégration ou de votre détachement dans la fonction publique territoriale est fixée au 1er janvier 2009.
2. Si à la date du 27 décembre 2007, vous n'avez pas exprimé de choix, vous serez automatiquement placé en détachement sans limitation de durée ; vous pourrez ensuite demander votre intégration dans la fonction publique territoriale mais celle-ci peut ne pas être accordée par la collectivité de rattachement.

Dans tous les cas ,le SGPEN-CGTR demande aux personnels dans le cadre de cette nouvelle campagne d'exercice du droit d'option de ne pas opter pour leur intégration dans la fonction publique territoriale, ce qui rendrait impossible toute dérogation législative .

Concernant l'option du détachement sans limitation de durée, rien ne presse et de toute façon que les personnels exercent ou non leur droit d'option pour cette formule, ils seront dans cette situation dès le 28 décembre 2007.

Le SGPEN-CGTR rappelle aux personnels TOS qu'ils n'ont aucune obligation de participer aux réunions qui seront organisées par le département. Dans tous les cas, nous appelons les personnels à la plus grande vigilance.

Sur notre site web : www.sgpen-cgtr.com , vous trouverez de nombreuses informations sur ce dossier et sur les conséquences statutaires et autres des transferts.